



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.06.2017

1. Réfection des trottoirs et de la route départementale RD21.IV

Suite aux travaux d'assainissement effectués dans la commune et après avis de la commission départementale, daté du 07 avril dernier, la réfection de la route et des trottoirs sera réalisée par tranches successives. Les travaux pourraient débuter cette année.

Le Conseil municipal à l'unanimité

- approuve le projet d'aménagement de la RD21.IV ; les travaux affectant l'emprise de la route se feront sous la co-maîtrise d'ouvrage entre le Département et la commune
- autorise M. le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de sécurisation et de calibrage en traverse d'agglomération, pour le compte de la commune
- approuve le projet de réfection des trottoirs à réaliser parallèlement aux travaux de la route départementale, la réfection des trottoirs étant à la charge de la commune
- précise que la commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération avant d'être remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses.

Le projet global est évalué à 1 101 472 € HT.

2. Périscolaire

- Le règlement de fonctionnement 2017/2018 reste identique à celui de 2016/2017, il est approuvé à l'unanimité.

- Remplacement d'une animatrice démissionnaire

Mme Mattéa Riss a informé la mairie de la démission de son poste en tant qu'animatrice au sein du périscolaire.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à recruter un nouvel animateur sur une base de 20 heures hebdomadaires en contrat aidé CUI CAE ou à défaut sur une base horaire de 12 heures hebdomadaires par un contrat de droit public CDD.

3. Personnel communal

- Nouveau régime indemnitaire – le RIFSEEP

Le Conseil municipal décide d'adopter la délibération à l'identique du projet soumis au CTP ayant reçu l'avis favorable en date du 13.04.2017 et de mettre en place ce nouveau régime indemnitaire dès le mois de juillet 2017.

- Détermination du taux de promotion à l'avancement de grade

Le Conseil municipal décide de délibérer à l'identique de la délibération ayant reçu l'avis favorable pour le quota des taux de promotion à l'avancement de grade, en incluant tous les grades de la fonction publique afin de répondre aux demandes futures.

- Création de 2 postes

2 personnes sont actuellement et respectivement Agent de Maîtrise et Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe. Elles seront promues au grade d'Agent de Maîtrise Principal et d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

Le Conseil municipal décide de créer les postes cités et de supprimer les anciens postes des agents après les avoir promus à leur nouveau grade.

- Prime de fin d'année

La prime de fin d'année 2017 représentera la somme totale de 11 524 € répartie entre Mesdames Chirié, Cron, Erlewein, Rey, Riss, Robin, Studer, Vonach et M. Jud.

La somme pourra être revue à la baisse en fonction des durées de présence des agents dans la collectivité sur l'année complète.

4. Ecole

La semaine des 4,5 jours des écoles primaires et maternelles est actuellement remise en question au profit d'un retour aux 4 jours.

Le Conseil municipal décide de maintenir la semaine de 4,5 jours pour l'année scolaire 2017 /2018 et de reprendre ultérieurement les discussions concernant un changement de rythme à mettre en place pour les rentrées futures.

5. ONF

Après en avoir délibéré et suite à l'entretien sur le terrain avec M. Themerlé de l'ONF, le Conseil municipal accepte le devis pour les travaux d'entretien 2017 sur les parcelles 1, 5 et 6 pour un montant TTC de 5499 € et approuve l'état d'assiette de coupe hiver 2017/2018 dans les parcelles 3, 5 et 6.

6. Motion Euroairport – Projet Communes

Le Conseil municipal de Michelbach-le-Haut, par solidarité envers les communes des alentours, exige l'interdiction des décollages entre 23h et 6h du matin et demande, afin de réduire globalement les nuisances, que l'envol direct vers le sud soit privilégié pour tous les vols à destination sud, que les décollages vers le sud soient systématiquement effectués en seuil de piste.

7. Projet « Lotissement im Lehli »

Un devis a été engagé concernant « une mission géotechnique phase G2-PRO au sens de la norme NF-94- 500 du 30 novembre 2013 concernant le lotissement du Lehli ». Le projet consisterait au confortement d'un talus à la suite d'un glissement en décembre 2009.

Les parcelles impactées sont communales. Les frais d'études s'élèvent à 22 000 € TTC. Cette somme n'ayant pas été connue au moment du vote du budget, le Conseil municipal accepte de prendre une décision modificative afin de pouvoir honorer la facture à venir.